

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Charlene Clarke

<https://www.cadre21.org/membres/d2f98f0191eb06cd7e5d32b1>

Date d'obtention : 2021-02-12 16:35:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Interview the people involved and follow the Sexto procedures as they will direct the appropriate paths to take, confiscate cell phone if necessary and contact the appropriate police intervenant if the sexto evaluation leads that way.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours suivre la guide d'évaluation Sexto.

Faire les evaluations. L'école fait pas le mandate de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De me pas faire le mandate de police si demander.

Et de pas faire un suivi si c'est un parent qui appel pour informer d'un cas